



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien à notre camarade Bassolma BAZIE, Secrétaire général de la CGT-B

Alors que l'élection présidentielle et les élections législatives auront lieu le 22 Novembre prochain au Burkina-Faso, le gouvernement semble décidé à vouloir faire taire les voix qui s'élèvent et à faire des exemples.

Depuis le début de l'année la CGT-B a constitué autour d'elle un large collectif d'organisations syndicales (l'UAS-Union d'Action Syndicale du Burkina) qui a appelé et organisé plusieurs grèves massives dans l'ensemble du pays:

Les principales revendications portées par ce collectif de lutte sont :

- l'arrêt des mesures de baisse du pouvoir d'achat ;
- l'arrêt des atteintes aux libertés démocratiques et syndicales ;
- l'arrêt du pillage des ressources nationales ;
- la garantie du droit à la sécurité des populations.

Désormais, la CGT-B, première organisation syndicale Burkinabaise, et l'UAS menacent de paralyser tous les services publics par une grève sans service minimum, si leur plateforme revendicative n'est pas traitée de « façon acceptable ».

Le gouvernement, voulant éviter un embrasement général et la contagion aux entreprises du secteur privé, s'empresse de faire des exemples en envoyant notre camarade BAZIE devant un conseil de discipline sous des prétextes fallacieux. Il lui est reproché de n'avoir pas fait suffisamment d'heures à son poste de professeur, alors qu'il devrait pouvoir bénéficier d'allègement de sa charge de travail, dans le cadre du droit syndical et de la mise à disposition prévue par la loi burkinabaise (Article 121 de la loi de 2015 portant statut général de la fonction publique d'État).

Dans une communication de la CGT-B, voici comment était présenté ce « procès » :

« Ce simulacre de procès, sous le couvert d'un conseil de discipline politique, est adressé à tout le monde syndical qui lutte pour le bien-être des masses populaires.../...Les dénonciations de ces organisations authentiques de lutte sont la raison fondamentale de cet acharnement sur son leader Bassolma BAZIE. »

Ces mesures répressives contre notre camarade et, plus largement, contre la CGT-B contreviennent, à la fois, à la loi Burkinabaise mais, également, à la conventions C98 sur le droit d'organisation et de négociation collective et C87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de l'OIT, conventions que le Burkina a ratifiées, il y a plus de 60 ans.

La CGT apporte tout son soutien à notre camarade et dénonce fermement ces tentatives d'intimidations qui ne cherchent qu'à faire taire la voix des travailleuses et des travailleurs Burkinabais-es qui luttent pour leurs revendications légitimes, afin de parvenir à une véritable justice sociale.

Montreuil, le 6 octobre 2020